



CABINET ROUX

AUDIT DE TAXES

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), l'un des éléments constitutifs de la contribution économique territoriale (CET).

Elle est née à l'occasion de la réforme de la taxe professionnelle.

Notre mission :

- ◆ Nous vous proposons d'auditer vos déclarations afin d'identifier les éventuelles sources de surimposition et vous remettre un rapport de situation sur cette taxe,
- ◆ Nos experts examinent le montant de la valeur ajoutée afin de réduire par des retraitements (comptables, application de jurisprudences, ...) la base fiscale applicable pour la CVAE de l'année en cours,
- ◆ La Valeur Ajoutée fiscale retenue est un concept autonome, qui se différencie à la fois de la Valeur ajoutée « sociale » (pour le calcul de la participation), et de la Valeur ajoutée « comptable »,
- ◆ Notre diagnostic vous permettra d'identifier les pistes visant à réduire votre impôt, et accessoirement, vous confortera dans votre position actuelle,
- ◆ Pour toute expertise juridique utile, nous vous proposerons l'intervention d'un cabinet d'avocats partenaire spécialisé.

